

## **Procès-verbal du conseil communal du 4 décembre 2015, 20h00**

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la séance à 20h. L'appel nominatif atteint le quorum avec 38 membres présents sur les 48 assermentés. 8 personnes sont excusées.

### **1. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015**

Pour la première fois, comme cela a été voté lors de la séance du 28 septembre 2015, c'est par courriel électronique que les membres du Conseil communal ont reçu l'ordre du jour et le procès-verbal, ainsi que la convocation à cette dernière séance de l'an.

M. Ernest Niklaus précise qu'à la première page du procès-verbal de la séance du 28 septembre, il faudrait lire « collègue » et non « collègue » et, concernant le nom de la personne désignée en tant que délégué au conseil intercommunal SFE (l'Association des eaux), il s'agit de M. Alvaro Martins et non Alvares. L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Communications du bureau du conseil**

Le président souhaite la bienvenue à une petite délégation de trois jeunes de la commune. Sur les 29 invitations envoyées, dit-il, seulement huit personnes se sont excusées.

Concernant la nouvelle législature, il rappelle les principales dates des élections de 2016 avec, le 28 février, le premier tour pour le conseil communal et la municipalité. Le premier délai pour le dépôt des listes est le 11 janvier 2016 à midi. Il prie les conseillers qui comptent s'engager de nouveau à profiter du moment en remplissant les feuilles disponibles et en se faisant parrainer par trois personnes. Il rappelle que d'autres listes vierges sont disponibles pour les non-membres du conseil et qu'une séance d'information est prévue le mardi 5 janvier à 19h30 pour renseigner les futurs candidats. Une liste est également disponible pour toute personne intéressée par le poste de syndic.

Par souci d'équité, l'ordre d'apparition des noms des candidats est établi par tirage au sort en deux parties, d'abord les candidats sortants, puis les personnes se présentant pour la première fois.

Le syndic, M. Cédric Matthey, souligne que les cinq membres de la municipalité se représentent à nouveau.

Les **dates prévues pour les prochaines séances** du conseil communal sont les lundis 14 mars, 27 juin, et, sous réserve, le 17 octobre, puis le vendredi 9 décembre 2016.

Pour les membres du conseil qui ne possèdent pas d'ordinateur, il est possible d'obtenir un exemplaire imprimé des documents qui sont envoyés électroniquement. Il suffit de téléphoner au bureau du greffe pour en indiquer le besoin.

### **3. Préavis n° 10/2015 : La réfection de l'annexe située sur la parcelle communale n° 33 à Servion par la construction de deux garages avec demande d'octroi d'un crédit extra budgétaire de CHF 90'000.00**

Le rapporteur de la commission ad hoc, M. François Clot, donne de multiples détails sur les raisons qui ont amené au préavis présenté. En effet, pour des raisons de sécurité, il convient d'agir rapidement car le petit bâtiment est dans un état de délabrement avancé. La solution d'un garage préfabriqué, bien que moins coûteuse, a été abandonnée pour des raisons esthétiques et l'attention portée sur une construction nouvelle en bois. La commission propose cependant d'ajouter une séparation à la bâtisse afin de disposer de deux boxes fermés, constituant, à leur avis, une solution plus susceptible d'intéresser les locataires du bâtiment principal.

Rapportant pour la commission des finances, M. Eric Dammköhler donne d'autres détails au sujet de cette annexe de la Ferme Baudin, bâtiment qui a été racheté par la commune en 2011. Il ajoute que la municipalité avait tenu compte de l'état de l'annexe de la construction lors de l'achat de la parcelle. S'agissant de la possibilité de rapporter un loyer futur qui viendrait en amortissement aux coûts engendrés, la commission recommande l'acceptation du préavis.

M. Philippe Chaubert demande si la séparation du local en deux garages fermés, proposition de la commission, a été chiffrée. Mme Monique Ries, municipale, répond par la négative. Le coût est supposé excessif, mais elle propose d'en discuter avec les locataires afin d'obtenir leur avis quant à la mise en pratique de l'une ou l'autre des solutions.

M. Pierre Fracheboud souhaite plus de détails par rapport à l'investissement et le nombre d'années prévu pour son amortissement. Le syndic répond que le but n'était pas d'amortir, mais de faire quelque chose d'utile d'un bâtiment qui, actuellement, ne sert à rien. De surcroît, il est dangereux et la municipalité a estimé plus favorable de saisir l'occasion d'une reconstruction de ce local que de le laisser aller à l'abandon et de ne plus pouvoir en avoir un usage quelconque par la suite.

M. A. Martins pense qu'il vaut mieux améliorer ce bien de la commune en construisant deux garages, quitte à ne pas faire de bénéfices, que d'en faire un terrain vague avec de l'herbe qu'il faudrait couper chaque année.

M. E. Niklaus appuie la proposition de M. F. Clot qui est de mettre une séparation au local, quitte à devoir investir un montant plus élevé car, estime-t-il, celle-ci crée une plus-value.

Le président demande si le conseil souhaite apporter un amendement au projet. Ceci n'étant pas le cas, le conseil laisse toute liberté à la municipalité pour décider du cas dans les limites financières stipulées par le préavis.

Les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité et le préavis voté à la majorité avec une abstention.

#### **4. Préavis n° 11/2015 : Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

Rapportant pour la commission ad hoc, M. Hermann Olivetta rappelle que le projet de règlement a été adapté aux caractéristiques de la commune tout en tenant compte de la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, souligne que les tarifs « plafond » figurant dans le préavis constituent des valeurs maximales et non les chiffres à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2016. De plus, puisqu'il tient compte de la consommation d'eau et de la surface des bâtiments de chaque contribuable, le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est plus équitable.

Afin que le syndic puisse commenter des calculs, le président distribue aux conseillers les tarifs 2016. M. C. Matthey sélectionne deux cas typiques : une villa individuelle et une maison contiguë. Il calcule les taxes payées par chacun selon le nombre de personnes, leur consommation annuelle d'eau et les mètres carrés au sol de chaque propriété. Il ajoute que si les hausses peuvent paraître élevées, en réalité, les tarifs pratiqués depuis quelques années étaient beaucoup trop bas. Cependant, dit-il, l'augmentation ne sera pas la même chez chacun puisque les taxes sont liées à la consommation.

M. Christian Gaus s'intéresse aux piscines et la dichotomie supposée entre le paiement à l'arrivée d'une consommation d'eau et son départ ultérieur en eaux claires. Le syndic lui rappelle la limite de 25m<sup>3</sup>, qui est fixée avant défalcation, de la consommation partant en eaux claires. Cependant, dit-il, cela peut être intéressant financièrement pour le propriétaire de faire prouver cette consommation d'eau qui n'est pas rejetée dans les eaux usées.

M. A. Martins se demande comment sont taxées les personnes qui possèdent leur propre source d'eau. Dans ce cas, dit le syndic, le calcul des mètres cubes est simplement basé sur le nombre de personnes dans le ménage.

M. Jean-Claude Chamorel demande si, dans le cas d'une entreprise, le chiffre de 60m<sup>3</sup> par personne est aussi appliqué. Le syndic lui répond qu'il s'agit une moyenne fédérale et que toute entreprise consomme.

Puisque les taxes communales ne sont pas prises en compte pour la péréquation cantonale, M. E. Niklaus aimerait savoir si ce ne serait pas plus avantageux pour la commune d'augmenter son taux d'imposition pour obtenir un niveau de taxes communales le plus bas possible. Le syndic lui répond que ce système a l'avantage de faire payer tout le monde : les entreprises et ceux qui y habitent en résidence secondaire de même que les écoles qui représentent une charge considérable. C'est une taxe plus « juste ».

M. J.-Cl. Chamorel relève que la station d'épuration est partagée entre Servion et Essertes. Le syndic l'informe que les habitants d'Essertes doivent aussi voter le soir-même mais, étant donné qu'ils ne sont pas dans la même situation financière que Servion, il n'a pas plus de précisions quant à l'issue de la discussion.

M. Thomas Hochstrasser se soucie de la défalcation admise pour les UGB (unité gros bétail) des exploitations agricoles. Ses propres calculs l'amènent à d'autres chiffres et il s'enquiert du bien-fondé des 15m<sup>3</sup>. Le syndic lui répond qu'il s'agit d'un tarif maximum.

M. Denys Kaba relève une faute de frappe à l'Article 18 alinéa 4. Il s'agit de constatations et non de constatations.

Mme Marlyse Krieg commente que bien que la notion de micropolluants soit mentionnée, cette taxe semble être dépourvue de but. Le syndic confirme ses dires car, pour pouvoir subventionner ses recherches, la Confédération impose la perception d'un montant maximum de CHF 9.- par habitant. Cependant, ajoute M. René Padrun, municipal, notre station d'épuration est équipée pour pouvoir filtrer les micropolluants si à l'avenir cela devenait obligatoire.

Les rapports des deux commissions sont acceptés avec 4 abstentions.  
Le préavis est accepté avec 7 abstentions.

## **5. Préavis n° 12/2015 – Budget 2016**

Pour la commission des finances, M. E. Dammköhler rapporte que le budget 2016 présente un excédent de charges qu'il ne commente pas davantage, puisque ceci est très bien détaillé dans le préavis. La facture sociale et les corrections de la péréquation semblent être anticipées correctement. Deux comptes, qui devraient à terme s'autofinancer, sont encore déficitaires. Il s'agit des ordures-ménagères et du réseau d'égouts et d'épuration. Cependant, le budget est pragmatique et très bien étudié avec des réserves constituées par rapport aux investissements futurs.

M. E. Niklaus questionne le revenu des bâtiments, maintenu comme en 2015. Il s'enquiert de la location de l'appartement de la Retraite. Mme M. Ries lui répond que des travaux de peinture ont été faits et que le loyer sera un peu plus élevé qu'auparavant.

Concernant la proportionnalité de la taxe payée par Essertes et par Servion pour l'épuration de la STEP, le syndic confirme qu'elle a été maintenue. Elle est toujours basée sur l'équivalent-habitant. En ce qui concerne la prévision de CHF 1'000 de la taxe unique du télé-réseau, le syndic lui répond que c'est effectivement indiqué « prévu ».

M. Bernard Burri, qui n'est pas avare, plaisante-t-il, constate que rien ne figure au budget à l'égard des jetons de présence payés aux conseillers communaux. Avec humour, il se demande si nous allons pouvoir bénéficier d'un rabais de la taxe d'épuration. Le syndic le rassure, ce sera corrigé. M. D. Kaba renchérit que le budget sera donc plus négatif qu'attendu. Concernant les CHF 45'000.- prévus pour la réfection

du bâtiment, Mme M. Ries lui répond que c'est en prévision de la rénovation des trois façades de molasse de la Retraite.

Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.  
Le budget 2016 avec sa correction est également accepté à l'unanimité.

## **6. Communications de la Municipalité**

Le syndic s'adresse aux trois jeunes présents dans la salle. Il leur rappelle qu'ayant tous été jeunes, chacun d'entre nous a, à un moment donné, atteint l'âge du plein pouvoir civil. Il leur souhaite une cordiale bienvenue dans le monde des adultes, un monde fabuleux, plaisante-t-il, qui nous permet dorénavant de signer des contrats et de s'endetter... Avant de leur remettre leur cadeau, il les félicite de s'être déplacés et d'exercer leurs droits civils. Il leur dit sa fierté de les voir présents. Il s'agit de MM. Yannick Padrun, Nicolas Pasquarello et Fabien Pirolet, qui sont accueillis avec de chaleureux applaudissements.

Ensuite, devant d'autres applaudissements appuyés, il remercie le comité des fêtes, témoignant du travail conséquent que le groupe accomplit avec l'organisation de la fête du vin cuit, celles des sapins et du 1er août.

Il énumère deux dates clefs : l'invitation donnée aux aînés le 5 décembre et la fête des sapins à Les Cullayes le samedi 12 décembre à partir de 9h. Il rappelle que le bureau du greffe sera fermé du 21 décembre au 4 janvier et excuse le municipal M. Christophe Chaillet, retenu pour raison professionnelle.

Puis, parlant de finances, il projette des graphiques montrant le budget de fonctionnement avec les principales charges communales et cantonales comprenant les écoles, les services sociaux et les transports publics. Pour ce qui concerne les recettes, plus de 60% proviennent des impôts.

Mme M. Ries prie les conseillers d'être disciplinés en ce qui concerne l'usage de la table d'échange à la déchetterie et de ne pas hésiter à intervenir en cas de constatation d'un mauvais usage.

M. R. Padrun relate que la STEP est encore en phase de réglage mais sera inaugurée officiellement le samedi 23 avril 2016 avec une visite guidée du site. 2015 a été une année riche en travaux avec les trois gros chantiers qui se terminent actuellement. Toutes les factures ne sont pas encore rentrées mais, financièrement, le projet est resté dans les chiffres escomptés.

Concernant la forêt, une maladie, appelée *Chalarose du frêne*, est arrivée du Japon et s'attaque aux frênes, provoquant une perte de toutes ou une partie de leurs feuilles. 90% des arbres sont affectés et la commune a l'obligation de les couper. Plusieurs endroits ont déjà été inspectés, notamment le chemin qui mène à l'ancienne déchetterie et qui sera entièrement rasé.

Un tout-ménage sera distribué en janvier pour passer commande du bois de feu.

Le dossier qui a été déposé pour la création du parc naturel périurbain des bois du Jorat (PNP), le plus grand massif forestier du Plateau suisse, a reçu un avis favorable de la Confédération. Le projet va donc pouvoir démarrer.

M. Yves Boand, municipal, résume la situation concernant le collège de Servion. Le permis de construire, avec le relevé des oppositions, a été délivré au mois de novembre. Les premiers rendez-vous ont eu lieu début décembre et le premier coup de pioche est prévu en avril 2016. Pour les entreprises intéressées, les documents d'appels d'offres sont déjà disponibles. Deux projets communaux sont liés à ce nouveau collège. Il y a d'abord la création d'un parking autour de l'arbre qui se trouve à côté de la poste et un projet de zone de rencontre limitée à 20k/h sur le Chemin du Centre. Chacun d'eux fera l'objet d'un préavis en 2016.

## **7. Propositions individuelles et divers**

M. A. Martins sollicite la construction d'un abri devant chez Barnabé pour les enfants qui attendent pour aller à l'école à Mézières. Le syndic répond que la municipalité avait attendu pour connaître le nombre d'élèves concerné. Puisqu'il s'agit d'environ 15 élèves, le projet sera mis à l'étude.

M. Hermann Olivetta ajoute qu'à l'Auberge du Cheval Blanc, il y a aussi des enfants qui attendent. Le syndic lui répond que l'investissement étant de l'ordre de CHF 70 à 80'000.-, ils peuvent s'abriter 20 mètres plus loin sous le toit du restaurant.

M. Philippe de Vallière constate que des camions ont pris l'habitude de s'arrêter dans les arrêts des transports publics et que, par conséquent, les piétons doivent avancer pour prendre leur bus. Le syndic lui assure que, dans un proche avenir, la municipalité y prêtera toute l'attention nécessaire.

M. B. Burri trouverait de bon ton que l'on fasse une séance de présentation de la municipalité afin que les nouveaux citoyens puissent en faire sa connaissance.

Avant de souhaiter une excellente fin d'année à tous les conseillers, le syndic tient encore à féliciter trois personnes, Isabelle Lucas Sauterel, Patricia Dutoit et Claudine Burri-Monney : trois personnes d'exception, dit-il, sur qui la municipalité peut s'appuyer.

La séance, qui se termine dans un tonnerre d'applaudissements, est levée à 21:30.